

Communiqué de presse

18 juin 2013

Accor signe une convention de partenariat avec l'académie de Paris pour promouvoir l'insertion professionnelle des jeunes dans les métiers de l'hôtellerie restauration

Suite à l'accord-cadre de coopération signée le 18 avril 2012 par Accor et le Ministère de l'éducation nationale de la jeunesse et de la vie associative, Dominique Mircher, Directeur des Ressources humaines et des Affaires Sociales Accor en France et François Weil, recteur de l'académie de Paris ont signé le 17 juin une convention de partenariat visant à :

- **développer l'attractivité des métiers** de l'hôtellerie-restauration auprès des jeunes
- **renforcer l'efficacité de la formation professionnelle**, et plus spécifiquement celle de **jeunes en situation de handicap** grâce à une meilleure interaction entre l'école et l'entreprise
- **augmenter l'employabilité des futurs collaborateurs** Accor

« Avec plus de 300 hôtels en Ile de France, Accor représente un vivier d'accueil pour les jeunes en formation et surtout leur offre de nombreuses opportunités d'insertion professionnelle. Ce partenariat va nous permettre de créer des passerelles importantes entre le milieu éducatif et les métiers de l'hôtellerie/restauration dans toute leur diversité. Il nous permettra également de travailler une carte des formations adaptées aux besoins hôteliers », déclare Dominique Mircher.

« Le groupe Accor est l'un des partenaires historiques de l'académie de Paris dans le domaine de l'hôtellerie-restauration. Il est donc naturel que les liens qui nous unissent depuis une quinzaine d'années soient formalisés aujourd'hui par une convention, nous permettant d'aller encore plus loin : développer les actions en faveur de l'information et l'orientation, favoriser l'insertion des élèves en situation de handicap, multiplier les échanges de compétences dans le cadre de la formation des personnels ainsi que permettre une meilleure insertion professionnelle pour les élèves des 4 établissements parisiens qui ont fait le choix de ces formations d'excellence » déclare François Weil.

Pour renforcer l'efficacité de la formation professionnelle, Accor favorise l'accueil des élèves des lycées professionnels, généraux et technologiques grâce à des stages dans ses établissements, et à l'ouverture de sections européennes ou de nouvelles formations. En 2012, Accor a accueilli 550 stagiaires et 340 jeunes en contrat d'alternance et d'apprentissage dans ses hôtels filiales en Ile de France. En coopération avec l'académie de Paris, Accor a également contribué à l'adaptation et à la création de nouvelles formations pour correspondre aux évolutions du secteur et à l'émergence de nouveaux métiers, comme le tout premier BTS responsable hébergement à référentiel européen sur Paris. Les élèves de la première promotion 2013/2014 seront accueillis en stages dans les hôtels Accor en Europe.

L'un des axes forts de ce partenariat concerne **l'accueil des jeunes en situation de handicap** dans le cadre de stages qui contribuent à **leur orientation et à leur intégration professionnelle**. Ce fut le cas pour

l'année scolaire 2013-2014 puisque Accor a accueilli des stagiaires issus de 4 établissements hôteliers parisiens et a ainsi pu embaucher 9 personnes en situation de handicap psychique.

Ce dispositif est complété par la co-organisation d'une journée d'information sur le handicap avec l'Education nationale.

Pour augmenter l'employabilité de ses collaborateurs, Accor favorise l'accès de ses salariés aux diplômes professionnels de l'Éducation nationale, en recourant chaque fois que possible, à la validation des acquis de l'expérience (VAE). Ce dispositif offre aux salariés l'accès à des qualifications reconnues par l'obtention de diplômes de l'Education nationale.

La convention de partenariat signée ce jour a également vocation à favoriser l'échange entre enseignants et professionnels, et de permettre en particulier à des enseignants d'effectuer des périodes d'immersion dans les hôtels du Groupe ou de se former aux nouveaux métiers du secteur, comme « le revenue management », à l'Académie Accor. Le Groupe a en effet créé son université d'entreprise dès 1985, et fait ainsi de la formation continue de ses collaborateurs un axe de développement majeur pour attirer, faire grandir les talents et soutenir son déploiement en France et à l'international.

Pour développer l'attractivité des métiers de l'hôtellerie/restauration, le groupe Accor s'engage à ouvrir les portes de ses établissements parisiens pour des visites commentées aux élèves, aux équipes pédagogiques, aux centres de formation en hôtellerie/restauration-tourisme de l'académie de Paris. Les objectifs visés sont ainsi de présenter l'ensemble des emplois du secteur en insistant sur leur diversité, l'intérêt et les possibilités d'évolution de carrière et de montrer la possibilité d'intégrer un plus grand nombre de femmes. En 2012, les équipes Accor ont ainsi rencontré 1 000 étudiant(e)s pour leur faire découvrir les métiers de l'hôtellerie/restauration alors que 1 300 offres d'emplois ont été postées en 2012 sur le site accorjobs pour la seule ville de Paris.

Ce partenariat complète les conventions signées en 2007 et 1997 avec les académies de Créteil et Versailles, qui font d'Accor un acteur majeur sur le marché de l'emploi en région parisienne et, plus largement, dans toutes la France avec 17 conventions régionales.

A propos de l'académie de Paris :

L'académie de Paris a une spécificité propre puisqu'elle est la seule académie à exercer ses fonctions sur une ville – capitale (monodépartementale). Il en découle une organisation répondant à l'ensemble de la demande de formation et d'éducation de la maternelle à l'université. Le recteur, chancelier des universités de Paris est entouré d'un directeur de l'académie, en charge de la scolarité, de la maternelle jusqu'au bac et d'un vice-chancelier des universités en charge de l'enseignement supérieur. L'académie de Paris compte 662 écoles (136 663 élèves) et 218 établissements scolaires (105 238 élèves) publics.



Accor, premier opérateur hôtelier mondial, leader en Europe est présent dans 92 pays avec plus de 3 500 hôtels et 450 000 chambres. Fort d'un large portefeuille de marques, avec Sofitel, Pullman, MGallery, Grand Mercure, Novotel, Suite Novotel, Mercure, Adagio, ibis, ibis Styles, ibis budget et hotelF1, Accor propose une offre étendue, allant du luxe à l'économique. Avec plus de 160 000 collaborateurs sous enseignes Accor à travers le monde, le Groupe met au service de ses clients et partenaires son savoir-faire et son expertise acquis depuis 45 ans.

www.accor.com | www.accorhotels.com

Contact presse:

Charlotte BOURGEOIS-CLEARY

service.presse@accor.com - 01 45 38 84 83

Delphine DUMONCEAU

Elyse Pérusseau – Déléguée à la communication du rectorat de Paris

elyse.perusseau@ac-paris.fr – 06 10 10 56 38